



FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

L'accueil périscolaire, organisé par l'Association Familles Rurales Einville et Environs, est ouvert du lundi au vendredi, selon les écoles : les matins de 7h00 à 8h30, les temps méridiens de 11h30 à 13h00 ou de 12h à 13h30 ou de 11h30 à 13h30 et les soirs de 16h ou 16h30 à 18h30, pour les enfants scolarisés dans les écoles d'EINVILLE-AU-JARD, ARRACOURT et MAIXE / DEUXVILLE.

Les mercredis, un accueil modulable (matin, après-midi ou journée) est proposé de 9h à 17h avec possibilité de bénéficier d'un accueil complémentaire dès 8h et jusqu'à 18h30.

L'accueil périscolaire est un accueil déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et est soumis à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs.

NOUVEAUX ADHÉRENTS :

1- L'accueil et l'inscription de votre enfant sont à faire sur le site suivant :

<https://espacefamille.aiga.fr/11697657>

Suivez les indications pour remplir votre dossier. Il existe des vidéos d'aide sur le site.

Après la saisie des informations administratives, déposez sur votre compte les pièces suivantes :

- ☐ Fiche d'inscription signée (que vous recevrez par e-mail après avoir saisi les informations)
- ☐ Copie des vaccins
- ☐ Attestation CAF indiquant votre quotient familial
- ☐ Attestation d'assurance

L'inscription ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces.

2- Après validation du dossier, vous pouvez inscrire vos enfants dans les activités.

ANCIENS ADHÉRENTS :

1- Actualisez vos informations administratives dans votre compte.

Déposer sur votre compte les pièces suivantes :

- ☐ Fiche d'inscription signée (que vous recevrez par e-mail après avoir saisi les informations)
- ☐ Copie des vaccins
- ☐ Attestation CAF indiquant votre quotient familial
- ☐ Attestation d'assurance

L'inscription ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces :

2- Après validation du dossier, vous pouvez inscrire vos enfants dans les activités.

COORDONNEES

Inscriptions/ désinscriptions, gestion et organisation des accueils			Factures et règlements
Adresse mail enfancejeunesse.einvill@famillesrurales.org			
Accueil périscolaire d'Arracourt Responsable de site Caroline VERRAT Tél. 07 66 81 51 48	Accueil périscolaire d'Einvill Responsable de site Clément CHASSATTE Tél. 07 70 33 07 17	Accueil périscolaire de Maixe / Deuxville Responsable de site Laura ZOHAR Tél. 07 69 14 69 65	Secrétaire de l'Association 58 Grande Rue 54370 EINVILLE-AU-JARD Roseline COUTY Tél. 07.83.55.24.54

TARIFS

ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SÂNON – Tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2026

Du lundi au vendredi (hors Mercredi)

	QF< 650 €	QF de 651 à 800 €	QF de 801 à 1 200 €	QF de 1 201 à 2 000 €	QF > 2 000 €
Accueil Matin (7h-8h30) Ou Accueil Soir * (16h-18h30 ou 16h30-18h30)	2.85 € / h		2.95 € / h		
Midi	1€	6,37 €	6,47 €	6.57 €	6.67 €

*Première ½ h non sécable pour permettre d'assurer le goûter des enfants puis facturation au ¼ d'heure.

MERCREDIS RECREATIFS – Tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2026

	Régime CAF / MSA QF<600*	Régime CAF / MSA QF<800*	Régime CAF / MSA QF>800
Matin (9h-12h00) ou Après-midi (14h-17h)	4.05 €	4.55 €	5.05€
Matin-Midi (9h-14h) ou Midi-Après-midi (12h-17h)	10.10 €	10.60 €	11.10 €
Journée avec repas 9h-17h	14.15 €	15.15 €	16.15 €
Journée sans repas 9h – 12h / 14h-17h	8.10 €	9.10 €	10.10 €

*Sous réserve de présentation de l'attestation CAF ou MSA.

L'adhésion à l'association Familles Rurales (24 € pour l'année 2026) est obligatoire pour bénéficier des services réguliers de l'association (accueils périscolaires, extrascolaires...). L'adhésion permet l'accès aux activités pour l'ensemble de la Famille et dans toutes les associations Familles Rurales.

FACTURATION

Les factures seront envoyées mensuellement : chaque famille recevra sa facture en début du mois pour les inscriptions du mois précédent. Une facture commune à tous les enfants d'une même famille sera disponible sur l'Espace Familles et pourra être imprimée et envoyée par voie postale sur demande.

EQUIPE D'ANIMATION

Pour chaque site d'accueil périscolaire (Einville, Maixe et Arracourt), l'équipe d'animation sera composée d'un(e) responsable de site et d'animateurs qualifiés sous la responsabilité du directeur de l'association et du Conseil d'Administration.

Sa composition respectera la réglementation en vigueur et ses taux d'encadrement, qui sont dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) :

- ☐ 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- ☐ 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Dans le cadre des Mercredis récréatifs, les taux d'encadrement seront de

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

PEDAGOGIE

La volonté de l'association et de l'équipe d'animation est de proposer un accueil de qualité. Pour ce faire, l'équipe s'est attelée à définir certains objectifs visant à accompagner et répondre aux besoins des enfants accueillis. Ces objectifs sont inscrits dans le projet pédagogique à votre disposition dans la structure.

Cette année, l'équipe s'attachera à :

- *Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants,*
- *Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein des accueils proposés*
- *Transmettre à l'enfant les règles de vie en collectivité,*
- *Développer la curiosité de l'enfant.*
- *Favoriser l'implication des parents,*